

Évaluation et reconnaissance des acquis

Le CCNB reconnaît la valeur de la formation antérieure de ses étudiants, de même que celle des acquis expérimentiels des personnes désireuses de poursuivre une formation postsecondaire.

La reconnaissance des acquis est un processus par lequel l'étudiant inscrit dans un programme du CCNB peut demander une reconnaissance officielle de ses compétences acquises dans d'autres programmes postsecondaires reconnus ou par des expériences de vie et de travail.



Évaluation et reconnaissance des acquis

- Évaluation des compétences acquises dans d'autres programmes postsecondaires reconnus (acquis scolaires).
- Évaluation des compétences acquises par des expériences de vie ou de travail (acquis expérientiels).
- Reconnaissance officielle des compétences équivalentes à celles faisant partie du programme d'études de l'étudiant.
- Réduction du temps requis pour obtenir un certificat ou un diplôme du CCNB.
- Obtention d'un horaire allégé permettant un meilleur équilibre entre le travail et les études.
- Possibilité de reconnaissance jusqu'à 80 % du nombre d'unités nécessaires pour obtenir un certificat ou un diplôme du CCNB.
- Pour toute question liée à la reconnaissance des acquis, vous pouvez vous adresser au conseiller en orientation du campus où s'offre le programme que vous avez choisi.

Coordonnées :

	Bathurst		Campbellton	Dieppe	Edmundston	Péninsule Acadienne	
	Collège	Youghall				Caraquet	Shippagan
Local :	P-217	186-A	102	1100	A-115	Réception du campus	110
Numéro de téléphone :	506-547-2182	506-547-2193	506-789-4843	506-856-2124 ou 506-856-2156	506-735-2554	506-336-3222	506-336-3222